

Verordnung

Inkrafttreten:

01.01.2004

vom 21. Oktober 2003

über die Wasserläufe für die Aufzucht von Fischen in den Jahren 2004–2009

Der Staatsrat des Kantons Freiburg

gestützt auf den Artikel 3 des Bundesgesetzes vom 21. Juni 1991 über die Fischerei;

gestützt auf die Artikel 5, 6 und 9 Bst. e des Gesetzes vom 15. Mai 1979 über die Fischerei;

auf Antrag der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft,

beschliesst:

Art. 1

¹ Die Wasserläufe, die dem Verband der freiburgischen Fischereivereine (VFFV) zur Aufzucht von Fischen zur Verfügung gestellt werden, sind im Anhang 1 dieser Verordnung aufgeführt.

² Die Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft legt die Einzelheiten der Bewirtschaftung für die dem VFFV zur Verfügung gestellten Wasserläufe fest.

Art. 2

Die Wasserläufe, die vom Amt für Wald, Wild und Fischerei (das Amt) für die Aufzucht bewirtschaftet werden, sind im Anhang 2 dieser Verordnung aufgeführt. Das Amt kann jedoch auch andere Wasserläufe bewirtschaften. Es kann insbesondere die Bewirtschaftung nicht mehr benutzter Zuchtbäche wieder aufnehmen oder Wiederbevölkerungs- oder Aufzuchtversuche in Wasserläufen durchführen, die nicht für die Fischzucht benutzt werden.

Art. 3

Jede Widerhandlung gegen die Ausführungsbestimmungen zu dieser Verordnung wird mit Busse bestraft; andere vom Gesetz vorgesehene Strafen bleiben vorbehalten.

Art. 4

Diese Verordnung gilt bis zum 31. Dezember 2009.

Art. 5

Der Beschluss vom 30. November 1999 über die Wasserläufe für die Aufzucht von Fischen für die Jahre 2000–2003 (SGF 923.17) wird aufgehoben.

Art. 6

Diese Verordnung tritt am 1. Januar 2004 in Kraft.

Der Präsident:

C. LÄSSER

Der Kanzler:

R. AEBISCHER

Genehmigung

Diese Verordnung ist von der zuständigen Bundesbehörde am ... genehmigt worden.

ANHANG 1**Verzeichnis der Wasserläufe, die 2004–2009
dem Verband der freiburgischen Fischereivereine zur Aufzucht
zur Verfügung gestellt werden**

1. Saanebezirk

101. Le ruisseau de la Crausa
De son embouchure dans la Gérine à la limite communale Villarsel-sur-Marly–Praroman-Le Mouret
102. Le ruisseau de Chésalles
De son embouchure dans la Gérine jusqu'à sa source
103. Le Roule
De la route Marly–Tentlingen jusqu'à ses sources
105. Le ruisseau du Rüdigraben
En aval de La Bruggera jusqu'à ses sources
106. La Bagne
De son embouchure dans la Glâne jusqu'au lieu dit Fatta, inclus son affluent en rive droite jusqu'aux Allys
107. Le ruisseau de Zénauva
De la route Zénauva–Montévraz jusque dans la partie inférieure du Burgerwald
108. Le ruisseau de Copy
De son embouchure dans la Gérine jusqu'à ses sources
109. Le ruisseau du Pratzey
De la route cantonale Le Mouret–La Roche jusqu'à sa source, incluse la partie inférieure de deux affluents en rive gauche
110. Le Tigulet
De la chute en amont de la voie ferrée jusqu'à l'entrée dans la forêt de Verdilloud
111. Le ruisseau de Cottens
De la Glâne jusqu'au lieu dit Les Places, au sud des marais de Cottens
112. Le ruisseau de Grolley
De sa confluence en aval de la station d'épuration jusqu'à sa source, y compris l'affluent venant du village de Grolley

2. Sensebezirk

- 202. St. Silvesterbach
Von der Mündung in die Ärgera bis zu seiner Quelle
- 203. Eichholzbach
Von der Mündung in die Ärgera bis zu seiner Quelle
- 204. Düdingerbach
Von der Mündung in den Schiftenensee bis zum Weg Mariahilf–Horia
- 205. Vogelshausbach
Von der Mündung in die Saane bis zur Eisenbahnlinie, inklusive des unteren, bewaldeten Teils des Litzistorfbächleins
- 206. Luggiwilbach
Von der Mündung in den Schiftenensee bis zu seiner Quelle
- 207. Räschbach
Von der Mündung in den Schiftenensee bis zu seiner Quelle
- 208. Nussbaumerbach
Von der Mündung in die Sense bis zu seinen Quellen
- 209. Noflenbach
Vom Weiler Noflen bis südlich des Weilers Rebacher
- 210. Moosbach
Von der Mündung in den Muhrenbach bis zu seiner Quelle, inklusive des unteren Teils eines Mooskanals
- 211. Mülibach
Von der Mündung in die Sense bis zu seiner Quelle
- 212. Brünisriedbach
Von der Mündung in die Sense bis zu seiner Quelle, inklusive Zufluss unterhalb von Riedgarten (Graben)
- 213. Würibach
Von seiner Mündung in die Taverna bis Obermettlen, inklusive Zufluss von Steinhus
- 214. Tütschbach
Von der Mündung in die Sense bis zum Oberschrotwald bei Untere Tschüpleren und Allmetsried, inklusive Salibächli
- 215. Galtera
Von der Strasse Rechthalten–Brünisried bis zu seiner Quelle
- 216. Hangriedbach
Von der Mündung in die Ärgera bis zu seiner Quelle

- 217. Muelersbach
Von der Mündung in die Ärgera bis zum Riederwäli
- 218. Rufenenbach
Von der Mündung in die Sense bis zur Brücke des Weges Schnutzbart–Sanglisboden

3. Greyerzbezirk

- 301. Le ruisseau du Monte-Pente
De son embouchure dans la Trême jusqu'à ses sources
- 303. Le ruisseau de la Pisciculture
De son embouchure dans la Jogne jusqu'au pont du Roc, y compris le tronçon inférieur de l'affluent venant de la Bumanda
- 304. Le ruisseau des Ciernes
De son embouchure dans le Liderrey jusqu'à sa source
- 305. L' Ondine (Enney)
De la lisière de la forêt alluviale de la Sarine, en aval de la route Epagny–Enney, jusqu'à sa source
- 306. Le Diron et le ruisseau des Colombettes
Le Diron: de la passerelle de la forêt des Troncs jusqu'à la Savoyarde, ainsi que la partie inférieure du ruisseau de Pra-Lassey
Le ruisseau des Colombettes: de sa confluence avec le Diron jusqu'à l'Adrey
- 307. Le Russon
De son embouchure dans la Sionge jusqu'à la côte du Russon
- 308. Le ruisseau du Bry (Enney)
De son embouchure dans la Sarine jusqu'à sa source, y compris le ruisseau de la Léchire jusqu'à la forêt de l'Asse
- 309. Le ruisseau de Saussivue
De la route Epagny–Enney jusqu'à sa source
- 311. La Petite-Sarine (Neirivue)
De son embouchure dans la Neirive jusqu'à sa source
- 313. Le ruisseau des Fourches
De son embouchure dans le lac de la Gruyère jusqu'à Montasson
- 314. Le ruisseau des Branches (Hauteville)
De son embouchure dans le lac de la Gruyère jusqu'à la confluence des trois affluents dans la partie aval des communs d'Impart
- 316. Le ruisseau des Oies
Du lieu dit Les Oyes jusqu'au bois de Bouleyres

- 317. Le ruisseau du Châtelet
De son embouchure dans la Sarine jusqu'à sa source
- 318. Eichbach
Von der Mündung in den Jaunbach bis zum Weiler Zur Eich

4. Seebezirk

- 401. Courtepinbach
Von der Mündung in den Schiftenensee bis zu seiner Quelle oberhalb von Courmillens, inklusive Zuflüsse von Les Tchenets und Villaret
- 403. Gurwolfbach
Von der Mündung in den Murtensee bis zu seiner Quelle, ohne den Mühlekanal in Greng
- 404. Le ruisseau des Echelles
Du hameau Les Baumes jusqu'à sa source, y compris les tronçons aval des ruisseaux de Creux-Maringou et de Pugissa
- 405. Le Nitou
De son embouchure dans le Chandon jusqu'à sa source
- 407. Le ruisseau de la Râpe
De son embouchure dans le Chandon jusque dans la forêt de La Faye
- 408. Prehlbach
Von Pra Pury bis zur Kantonsgrenze in Münchenwiler
- 409. Cordastbach
Von der Mündung in die Bibera bis zu seiner Quelle

5. Glânebezirk

- 501. Le ruisseau de la Crettaz
Tout son tronçon à ciel ouvert en aval du marais de l'Ochère
- 502. La Jogne-de-Siviriez
De son embouchure dans la Glâne à la limite communale de Siviriez
- 503. Le ruisseau de Billens
De son embouchure dans le Glâne jusqu'à sa source, inclus son affluent au nord de l'Hôpital
- 504. Le ruisseau de Champbotty 1
De son embouchure dans la Glâne jusqu'à sa source
- 505. Le ruisseau de Champbotty 2
De son embouchure dans la Glâne jusqu'à sa source

506. Le ruisseau de Champbotty 3
De son embouchure dans la Glâne jusqu'à sa source
507. Le Rio-d'Enfer
Du pont en amont du Raffour jusqu'à sa source
508. Le ruisseau de Massonnens
De son embouchure dans la Neirigue jusqu'à sa source, inclus le ruisseau du Planet le long de la limite communale de Massonnens
509. Le ruisseau d'Orsonnens
De son embouchure dans la Neirigue jusque dans le bois de Forel
510. Le Fauchoux
Sur toute sa partie à ciel ouvert à Villaz-Saint-Pierre
511. Le ruisseau de Promasens
De son embouchure dans la Broye jusqu'à la route Promasens–Oron-la-Ville

6. Broyebezirk

601. Le ruisseau des Chaudeires
De son embouchure dans l'Arbogne jusqu'à sa source
602. Le ruisseau du Creux-de-la-Chetta
Depuis l'amont du Creux-de-la-Chetta jusqu'à sa source
603. La Longive
De son embouchure dans la Broye à la voie ferrée
605. Le ruisseau de Surpierre
De son embouchure dans la Broye jusqu'à la limite cantonale au bois des Meules
606. Le ruisseau de Nuvilly
Le ruisseau de Lavau depuis son embouchure dans la Petite-Glâne jusqu'à sa source et le ruisseau de Nuvilly de son embouchure jusqu'à la route Nuvilly–Combremont-le-Grand, y compris ses affluents
607. Le ruisseau de Vesin
De son embouchure dans la Petite-Glâne jusque dans le Grand-Bois
608. Le ruisseau d'Aumont
De son embouchure dans la Petite-Glâne jusqu'à sa source
609. Le ruisseau de Coppet
De la limite cantonale en aval du hameau de Coppet jusqu'à sa source, y compris le tronçon inférieur du ruisseau de la Scie

- 611. Le ruisseau de la Gottaz
De la route Fétigny–Ménières jusqu'à sa source
- 612. Le ruisseau du Moulin
De son embouchure dans la Broye jusqu'à la limite cantonale
- 613. Le ruisseau des Vaux
De la limite cantonale jusqu'à sa source, inclus le tronçon limitrophe
- 614. Le ruisseau de l'Hôpital
De son embouchure dans l'Arbogne jusqu'à la route Dompierre–Russy

7. Vivisbachbezirk

- 701. Le canal de la Broye (Semsales)
De la route Vaulruz–Semsales jusqu'à sa source
 - 702. Le Corjon supérieur
En amont de la route nationale avec ses deux branches, l'une jusqu'à la partie inférieure de la forêt Plan-Cuénoud, l'autre jusqu'en aval de Crêt-Mory
 - 703. Le Maflon
De son embouchure dans le Flon jusqu'à la route Porsel–Vauderens
-

ANHANG 2

Verzeichnis der Wasserläufe, die 2004–2009 vom Amt für Wald, Wild und Fischerei als Aufzuchtbäche bewirtschaftet werden

Saanebezirk

Le ruisseau d'Autigny

De son embouchure dans la Glâne jusqu'à ses sources (commune de Villarselle-Gibloux)

Greyerzbezirk

Le Niclement

De son embouchure dans la Sarine à la route située entre Lessoc et Grandvillard

Les Beys-d'Estavannens

De son embouchure dans la Sarine au pont sous La Fin

L'Ondine

De son embouchure dans la Sionge jusqu'à l'étang Sur-le-Verdel

Le ruisseau des Bugnons

Du pont du Petit-Prary jusqu'aux marais des Bugnons (pt 943)

Le ruisseau de Maumochy

De sa confluence avec le ruisseau du Béveret jusque sous le chalet de Chavutier, sans ses affluents

La Sionge supérieure

De l'embouchure du Diron jusqu'à ses sources, avec ses affluents, sauf le Diron

Broyebezirk

Le ruisseau d'Autavaux

De son embouchure dans le lac de Neuchâtel jusqu'à sa source, avec ses affluents

Les ruisseaux de Cheyres

Tous les ruisseaux se jetant dans le lac de Neuchâtel sur le territoire de Cheyres (Combodon, Croix, Crottes)

Le ruisseau de Font

De son embouchure dans le lac de Neuchâtel jusqu'à la route cantonale à Font

Le ruisseau de Forel

De son embouchure dans le lac de Neuchâtel jusqu'à sa source, avec ses affluents

Le ruisseau de Portalban

De son embouchure dans le lac de Neuchâtel jusqu'à sa source, avec ses affluents

Le Ruz-des-Vua

De son embouchure dans le lac de Neuchâtel jusqu'à la déviation du canal des Usiniers (route de contournement d'Estavayer-le-Lac)

Le ruisseau du Moulin

De la déviation du canal des Usiniers (route de contournement d'Estavayer-le-Lac) à la route Lully-Bollion, à Mussillens